

ANNEXE MUTUELLE CENTRALE DES FINANCES (MCF)

Applicable à effet du 1^{er} janvier 2025

PREMUO – M011

1. Montant des cotisations

a. Garantie Rente Dépendance Totale

➤ **Garantie de base :**

Le montant mensuel de la cotisation est égal à :

Cotisation totale*	
Part forfaitaire	Part en % de l'assiette des cotisations
7,96 euros	0,085% des Ressources

* Pour le Conjoint, la cotisation est égale à celle du Membre participant ou du Bénéficiaire cotisant.

➤ **Garantie complémentaire :**

Le montant mensuel de la cotisation est fonction de l'âge de l'Adhérent à l'adhésion et du montant de garantie souhaitée.

Les cotisations mensuelles correspondantes sont indiquées ci-dessous :

AGE A L'ADHESION	COTISATIONS MENSUELLES POUR UNE RENTE MENSUELLE SUPPLEMENTAIRE DE		
	250 €	500 €	750 €
MOINS DE 36 ANS	1,86 €	3,71 €	5,58 €
36 à 40 ANS révolus	1,86 €	3,71 €	5,58 €
41 à 45 ANS révolus	2,43 €	4,86 €	7,30 €
46 à 50 ANS révolus	3,28 €	6,56 €	9,84 €
51 à 55 ANS révolus	4,48 €	8,97 €	13,45 €
56 à 60 ANS révolus	6,50 €	13,01 €	19,52 €
61 à 65 ANS révolus	9,13 €	18,26 €	27,39 €
66 à 70 ANS révolus	11,76 €	23, 51 €	35,26 €

b. Garantie Rente Dépendance Partielle

Le montant de la cotisation est inclus dans le montant mensuel de la cotisation de la Garantie de base « Rente Dépendance totale ».

2. Montant des prestations

a. Garantie Rente Dépendance Totale

➤ **Garantie de base :**

Le montant de la rente dépendance est de 350 euros par mois.

Ce montant est revalorisé dans les conditions définies à l'article 6.3 « Revalorisation des rentes en cours de service » de la notice d'information.

➤ **Garantie complémentaire :**

Le complément de la rente dépendance est de :

- 250 euros (soit une rente mensuelle de 600 euros correspondant à 350 euros de la garantie de base + 250 euros de la garantie complémentaire)
- 500 euros (soit une rente mensuelle de 850 euros correspondant à 350 euros de la garantie de base + 500 euros de la garantie complémentaire)
- 750 euros (soit une rente mensuelle de 1 100 euros correspondant à 350 euros de la garantie de base + 750 euros de la garantie complémentaire).

b. Garantie Rente Dépendance Partielle

L'Assureur garantit à l'Adhérent reconnu en état de dépendance partielle un capital « premiers frais » visant à faciliter le maintien à domicile de l'Adhérent d'un montant de 2000€.

3. Renseignements – Réclamations - Médiation

En cas de difficulté relative à l'application du Contrat, il est d'abord recommandé à l'Assuré, le(s) bénéficiaire(s), le(s) mandataire(s) ou l'(es) ayant(s) droit de formuler leur demande auprès du Gestionnaire aux coordonnées figurant aux Conditions Particulières et dans la Notice d'information ou auprès de l'Assureur aux coordonnées suivantes :

- Par voie postale : CNP Assurances- Direction du Développement et Partenariats Europe -

Département Techniques et relations clients Protection sociale - 4 promenade Cœur de Ville, 92130 Issy-les-Moulineaux.

- Par voie électronique : <https://www.cnp.fr/particuliers/contact/deja-assure>

L'Assureur ou le cas échéant, le Gestionnaire en accusera réception dans un délai de dix (10) jours ouvrables à compter de la date d'envoi (sauf si une réponse a pu lui être apporté avant) et traitera la réclamation dans un délai maximum de deux (2) mois à compter de l'envoi, sauf circonstances exceptionnelles qui lui seraient alors exposées à l'intéressé.

En tout état de cause, l'Assuré, le(s) bénéficiaire(s), le(s) mandataire(s) ou l'(es) ayant(s) droit peut (peuvent) deux (2) mois après l'envoi d'une première réclamation écrite s'adresser à la Médiation de l'assurance :

- Par voie postale : la Médiation de l'assurance – TSA 50110 – 75441 Paris Cedex 09
- Par voie électronique : <https://formulaire.mediation-assurance.org/>

L'avis du Médiateur ne s'impose pas aux parties en litige, qui conservent le droit de saisir les tribunaux à l'issue de la procédure de médiation.

4. Mutuelle souscriptrice

Mutuelle Centrale des Finances

Mutuelle soumise au livre II du Code de la Mutualité

Code SIREN numéro 302 976 568

Dont le siège social est situé 110, rue de Picpus – CS 80504 – 75131 Paris Cedex 12